

FG-ELEC
357 chemin du mas de garrit
46150 CRAYSSAC
flo.girard46093@gmail.com
N° TVA Intracommunautaire : FR24852768811
N° SIRET : 85276881100014
Code NAF : 4321A

SCI BE HAPPY
111 chemin du levat
46230 ESCAMPS

FACTURE N° 24-09-25

Le jeudi 12 septembre 2024

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	Cuisine	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Simple allumage + 1 point lumineux	1,00	110,00 €	10,00	110,00 €	
	Pose reglette led	1,00	30,00 €	10,00	30,00 €	
	Spot encastré	4,00	60,00 €	10,00	240,00 €	
	Prise de courant double socle	1,00	105,00 €	10,00	105,00 €	
	Prise de courant simple saillie	1,00	75,00 €	10,00	75,00 €	
	Prise de courant simple encastré	2,00	80,00 €	10,00	160,00 €	
	Remplacement prise de courant triple socle	1,00	105,00 €	10,00	105,00 €	
	Prise de courant four	1,00	100,00 €	10,00	100,00 €	
	Alimentation plaque de cuisson a déplacer	1,00	90,00 €	10,00	90,00 €	
	Remplacement bouche VMC	2,00	30,00 €	10,00	60,00 €	
	SALON	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Remplacement et déplacement prise de courant	1,00	60,00 €	10,00	60,00 €	
	Déplacement applique	1,00	30,00 €	10,00	30,00 €	
	SAS entrée	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Déplacement applique	1,00	30,00 €	10,00	30,00 €	
	Replacement et déplacement prise de courant	1,00	60,00 €	10,00	60,00 €	

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement) Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	Remplacement prise RJ45	1,00	60,00 €	10,00	60,00 €	
	DRESSING	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Création point lumineux	1,00	50,00 €	10,00	50,00 €	
	SALLE DE BAIN	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Simple allumage + 2 spot encastré	1,00	230,00 €	10,00	230,00 €	
	Alimentation chauffage électrique	1,00	80,00 €	10,00	80,00 €	
	ALIMENTATION MIRROIR	1,00	60,00 €	10,00	60,00 €	
	Prise de courant simple encastré	1,00	80,00 €	10,00	80,00 €	
	Prise de courant machine a laver	1,00	150,00 €	10,00	150,00 €	
	CHAMBRE 1	1,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Remplacement et déplacement prise de courant	1,00	60,00 €	10,00	60,00 €	
	Remplacement prise de courant	1,00	30,00 €	10,00	30,00 €	
	CHAMBRE 2	1,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Remplacement prise de courant	2,00	30,00 €	10,00	60,00 €	
	REEMPLACEMENT RJ45	1,00	60,00 €	10,00	60,00 €	
	Frais de déplacement	1,00	150,00 €	10,00	150,00 €	
	Chauffage électrique baléares 1000w	2,00	372,68 €	20,00	745,36 €	
	Pose chauffage électrique	5,00	40,00 €	10,00	200,00 €	

Conditions de paiement :
• 100,00 % soit 3 671,93 € à payer le :
12/09/2024 (paiement comptant).

Taux TVA	Montant HT	Valeur TVA		
10 %	2 525,00 €	252,50 €	Total HT TVA Total TTC	3 270,36 €
20 %	745,36 €	149,07 €		401,57 €
	TVA	401,57 €		3 671,93 €

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement) Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.